

POLITIQUE HANDICAP

des promesses en l'air !

Comité de suivi (CoSui) de l'accord ministériel relatif au handicap du 09/12/2025

Non-respect des instances, chiffres contestés et manque de moyens

→ la CGT dénonce l'abandon du protocole lors CoSui le 09/12/2025

En sortie de crise Covid, la CGT avait pris ses responsabilités en signant le [protocole d'accord Handicap 2022-2025](#). Si nous l'avons fait, c'est parce qu'il portait des engagements cruciaux : des objectifs de recrutement, une journée d'ASA pour le renouvellement de la RQTH, mais aussi de réelles avancées promises sur l'accessibilité numérique et l'accès aux concours.

Aujourd'hui, le constat est amer : les résultats ne sont pas à la hauteur des engagements, et l'Administration tente de masquer les réalités du terrain.

BILAN ET TRANSPARENCE : des chiffres artificiels et un suivi rompu

DIALOGUE SOCIAL BAFOUÉ

Le protocole prévoyait deux Comités de Suivi en 2025, or un seul a eu lieu. Cela témoigne du non-respect des engagements et du manque de volonté de suivre sérieusement l'accord.

SUJET NOYÉ

Le handicap n'est abordé en CSA Ministériel qu'à l'occasion du Rapport Social Unique (RSU), noyé au milieu de dizaines d'autres thématiques, ce qui empêche tout débat de fond suffisant.

OBJECTIFS RATÉS

Sur l'accès aux concours et le recrutement, le compte n'y est pas. En 2024, seulement 16 recrutements ont été réalisés pour un objectif de 35.

TRICHE STATISTIQUE

L'Administration affiche un taux d'emploi de 7,57 %. La CGT conteste ce chiffre, car il y a des doublons manifestes entre les agents bénéficiaires d'une ATI (Allocation Temporaire d'Invalidité) et ceux ayant une RQTH, gonflant artificiellement le taux et masquant l'échec des objectifs.

SANTÉ MENTALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : une approche faussée

VISION ÉTRIFIÉE DE LA PRÉVENTION

La question de la santé mentale n'est vue que sous l'angle de la prévention secondaire (formations, webinaires) et tertiaire (accès à la plateforme Proconsult). Aucune réflexion n'est menée sur l'organisation et les conditions de travail, pourtant la base de la prévention primaire en santé au travail.

L'IMMOBILIER CONTRE L'HUMAIN

Le protocole est obsolète face à la politique offensive de

l'immobilier. L'organisation du travail dans des espaces dits "dynamiques" (flex-office) ne prend pas en compte les réalités des travailleurs handicapés.

PRIVATISATION ET DÉRESPONSABILISATION

La CGT refuse que les prestations individuelles de la mutuelle ALAN soient intégrées au bilan. La santé au travail est une responsabilité de l'employeur, non d'une mutuelle privée.

Les revendications de la CGT

ACTIONS IMMÉDIATES POUR LA TRANSPARENCE

- ▶ Exiger l'arrêt immédiat du double comptage des agents (ATI + RQTH) afin de publier un vrai taux d'emploi direct
- ▶ Conditionner la prolongation d'un an du protocole 2022-2025 à la réalisation d'un "vrai bilan" qui évalue de manière précise :
 - L'état des lieux financier et l'utilisation des 300 000 euros par an budgétisés.
 - L'atteinte des objectifs qualitatifs (accessibilité numérique, accès aux concours).
 - Obtenir un point d'étape dédié et approfondi au Handicap lors des instances, déconnecté du RSU global, pour permettre un véritable dialogue social.

REVENDEICATIONS DE FOND ET DE MOYENS

- ▶ Renforcer immédiatement les effectifs de la médecine de prévention et du service social pour accompagner efficacement les agents en situation de handicap (notamment psychique) et former la ligne hiérarchique.
- ▶ Mettre en œuvre la prévention primaire en matière de santé mentale en intégrant l'impact de l'organisation du travail et des conditions de travail dans le protocole.
- ▶ Garantir le respect des engagements pris lors de la négociation du protocole.

Pour une politique handicap inclusive, transparente et financée ! La CGT continuera de se mobiliser pour le respect des droits des agents